ID: 074-217401900-20230406-2023_042-DE

5°L0≪

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,

le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Date de la convocation	
31.03.2023	
Date d'affichage	
31.03.2023	

<u>Présents</u>: M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés:

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,

M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,

M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,

M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.042

Objet de la délibération

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CHORALE DU COLLÈGE DE TANINGES

Considérant le courrier du 23 février 2023, par lequel le professeur d'éducation musicale et chant choral du collège Jacques BREL de Taninges a sollicité la commune de Morillon pour l'attribution d'une subvention communale pour aider au financement d'un voyage du 06 au 11 juin 2023 à Gannat et aux alentours pour participer à un projet d'échange de chorale avec le collège de Gannat ;

Considérant qu'il est précisé qu'une élève participant au voyage vit à Morillon ;

Considérant qu'il est précisé que la partie du coût du voyage restant à la charge des familles s'élève à 235 euros et que deux élèves Morillonnais sont concernés par ce voyage ;

Aussi,

Vu l'avis de la commission « Vie sociale, affaires scolaires et jeunesse » du 30 mars 2023 ;

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 074-217401900-20230406-2023_042-DE

Après en avoir délibéré:

- APPROUVE le versement au collège Jacques Brel de Taninges, pour ce séjour d'échange de chorale avec le collège de Gannat, d'une subvention de 10 € par jour de voyage et par élève Morillonnais concernés, soit une somme globale de 60 € pour la collégienne concernée ;
- PRÉCISE que cette subvention profitera à l'élève vivant sur Morillon précisée dans le courrier de sollicitation ;
- ACCEPTE le versement de cette subvention en une seule fois
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal communal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon BEERENS-BETTEX

Edun Bellen